

CIRCULAIRE DE RENTRÉE 2025/2026

Organisation de la rentrée scolaire

 **Congés d'été : l'établissement sera fermé du vendredi 11 juillet à 17h au lundi 18 août à 9h.**

La rentrée 2025-2026 sera effectuée par Madame Marie Tritten nommée chef d'établissement par la Tutelle des Ursulines suite au départ en retraite de Madame Gratadeix.

 **Rentrée des classes :**

- Les parents peuvent accompagner leurs enfants dans la cour de récréation uniquement le jour de la rentrée.
- Les jours suivants, les enfants des classes élémentaires sont accueillis au portail d'entrée de l'école.
- Les enfants des classes maternelles sont accueillis devant la porte des classes ou au portail de la cour des maternelles pour les élèves en grande section.

Classes	Dates
Niveau CM2	Lundi 1 ^{er} septembre 8H15
Niveau CM1	Lundi 1 ^{er} septembre 8H45
Niveau CE2	Lundi 1 ^{er} septembre 9H15
Niveau CE1	Lundi 1 ^{er} septembre 9h45
Niveau CP	Lundi 1 ^{er} septembre 10H15
Niveau Grande Section	Lundi 1 ^{er} septembre 13H15
Niveau Moyenne Section	Lundi 1 ^{er} septembre 13H45
Niveau Petite Section	Voir circulaire spécifique

Fonctionnement de l'école :

Classe : Lundi - Mardi - Jeudi – Vendredi

HORAIRES : 8h15 - 11h15 et 13h15 – 16h20 (maternelle/CP) - 16h25 (CE-CM)

La ponctualité est exigée afin que la classe puisse commencer à l'heure.

Pour information, nous vous rappelons que les conditions de scolarisation en France sont très strictes et surveillées par l'inspection académique.

Ainsi, l'obligation scolaire à laquelle est soumis votre enfant est une obligation légale (Art. L.131-8 du Code de l'éducation) dont le non-respect peut entraîner des sanctions prévues à l'article R. 624-7 du Code pénal.

**Organisation de l'école :**

- **Classes maternelles :**

Petite Section : 2 classes

Petite Section/Moyenne Section : 1 classe

Moyenne Section : 2 classes

Grande Section : 3 classes

La classe à double niveau a un effectif équilibré entre les deux niveaux.

Les progressions et projets pédagogiques ont été travaillés en adéquation avec les différents niveaux.

La répartition des élèves dans les classes a été concertée durant les conseils pédagogiques et aucun changement ne pourra être effectué.

Merci pour votre compréhension et votre confiance.

- **Classes élémentaires :**

CP : 4 classes

CE1 : 2 classes

CE1/CE2 : 1 classe

CE2 : 3 classes dont 1 classe avec le dispositif CHAM.

CM1 : 3 classes dont 1 classe avec le dispositif CHAM

CM2 : 4 classes dont une classe avec dispositif CHAM

L'équipe enseignante s'est attachée à répartir les enfants dans les différentes classes en tenant compte de l'épanouissement de chaque élève dans sa classe d'appartenance.

Aucun changement ne pourra être effectué concernant la répartition des élèves dans les classes.

Merci de votre compréhension et de votre confiance.

- **REUNIONS DE PARENTS dans la classe de votre enfant**

Petites sections et classe de petite/moyenne section	Mardi 9 septembre à 16h45
Moyennes sections	Vendredi 12 septembre à 16h45
Grandes sections	Mardi 23 septembre à 16h45
CP	Vendredi 5 septembre à 16h45
CE1 et classe de CE1 /CE2	Mardi 16 septembre à 16h45
CE2	Lundi 22 septembre à 16h45
CM1	Mardi 23 septembre à 16 h45
CM2	Mardi 16 septembre à 16h45

 **Garderie et restauration : Ouverture dès le jour de la rentrée.**

Les actualités de l'école et le suivi des notes (à partir du CE1, pas de notes en CP) sont transmis sur **EcoleDirecte**.

Un code d'accès est fourni à la rentrée (pour les nouvelles familles).

Pour la restauration, un paiement en ligne est proposé à partir du site **EcoleDirecte**.

Les familles des élèves disposant d'un panier repas devront s'acquitter d'une contribution de l'ordre de 4€50/repas correspondant aux frais de prise en charge durant le temps de cantine et de surveillance.

Les élèves de CM1 et CM2 auront une carte de self.

Toute perte ou dégradation de celle-ci entrainera un coût de 10 euros pour en établir une nouvelle.

Une garderie gratuite est assurée de : 7h30 à 8h15 - 11h15 à 12h00 - 16h20/25 à 17h00.

Une garderie payante est proposée de 17h00 à 19h.

L'école ferme à 19h00.

Merci de respecter les horaires pour le personnel.

Les enfants ne prenant pas leur repas à Saint-Alyre peuvent accéder à la cour de récréation à partir de **13h05**.

 **Pour toute question pédagogique :**

Afin de concilier d'une part, la sécurité et le travail des enfants et d'autre part, l'accueil et la rencontre des familles, l'équipe pédagogique est à votre disposition pour vous recevoir sur rendez-vous.

Nous vous recommandons de notifier par écrit à l'enseignant de l'enfant tout changement de rythme habituel (repas, étude, heure de départ).

 **La pastorale :**

Notre visée éducative est l'apprentissage de la tolérance et l'ouverture à l'autre.

L'éveil à la foi se déroule en maternelle et en CP.

La culture religieuse est enseignée aux enfants à partir du CE1.

La préparation au sacrement du baptême est proposée à partir du CE1, au sacrement de réconciliation dès le CE2 et à la première communion dès le CM1.

Des informations complémentaires seront données courant septembre.

Activités pause méridienne

Elles débuteront fin septembre en CM1 et CM2 et début octobre en CP, CE1 et CE2.

Les inscriptions auront lieu après la rentrée. Des informations vous parviendront courant septembre.

**Santé**

La fiche médicale de votre enfant vous sera remise à la rentrée. Elle sera à compléter ou à modifier.

Attention, les PAI doivent nous parvenir dès la rentrée avec ordonnance et médicaments couvrant l'année scolaire entière.

Aucune prise en charge ne pourra avoir lieu sans ces documents à jour. Merci de vous rapprocher de la vie scolaire pour obtenir les documents vierges si besoin.

Règlement de l'école - absences - retards - circulation - parking :

En maternelle, le règlement de l'école vous sera remis à la rentrée en format papier pour lecture et signature.

Du CP au CM2, le règlement est inscrit dans l'agenda remis à la rentrée. Il devra être signé par vos soins.

Toute absence devra être signalée **obligatoirement** à l'école à l'**enseignante de votre enfant ET à la vie scolaire (viscoecole) via EcoleDirecte** avant 10 heures le matin et 14 heures l'après-midi.

Il est OBLIGATOIRE de nous signaler si votre enfant souffre d'une maladie contagieuse.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence de plus d'une semaine, il est nécessaire de nous fournir un certificat médical.

Pour des raisons de sécurité, **il est interdit de pénétrer dans l'enceinte de l'école** et d'accompagner les enfants des classes élémentaires jusque dans leurs salles.

- Aux heures de sortie, les parents des élèves de l'élémentaire attendent au portail leurs enfants qui sont conduits par les enseignants.
- Pour les élèves des classes de PS et MS : devant les classes.
- Pour les élèves des classes de GS : au portail de la maternelle.

Il est conseillé d'utiliser le **parking de la place des Bughes** ou le **stationnement le long du parking des boulistes.**



Vélos, trottinettes : la piste cyclable doit rester dégagée

Obligation de descendre des 2 roues pour entrer avec précaution dans l'enceinte de l'école.

Merci pour votre civisme qui a valeur d'exemple auprès des enfants et la sécurité de chacun.

Rentrée en Petite Section

En septembre 2025, votre enfant va rentrer en Petite Section de maternelle et nous sommes ravis de l'accueillir à l'école SAINT ALYRE.

L'école maternelle est un lieu d'apprentissages et de socialisation.

Il est nécessaire d'effectuer la transition entre les structures d'accueil de la petite enfance et l'école de la manière la plus confortable possible.

Aussi, afin de permettre une meilleure prise en charge de votre enfant, cette rentrée se déroulera en deux temps :

Merci de vous présenter avec votre enfant et le sac des fournitures demandées sur la cour des maternelles

LUNDI 1 SEPTEMBRE à 9H00 pour les enfants dont la première lettre du nom est comprise entre le « A » et le « J ». **Pas de classe le mardi 2 septembre pour ce groupe** afin de permettre l'accueil des autres élèves.

MARDI 2 SEPTEMBRE à 9H00 pour les enfants dont la première lettre du nom est comprise entre le « K » et le « Z ». **Ces enfants-là n'auront pas classe le lundi 2 septembre.**

A partir du jeudi 4 septembre, la classe fonctionnera normalement avec le groupe au complet.

Horaires de classe 8h15 à 11h15 et 13h15 à 16h20

La ponctualité est exigée.

A partir du jeudi 4 septembre, de 8h 05 à 8h15, votre enfant sera accueilli par l'enseignante à la porte extérieure de la classe (côté cour). Avant 8h 05, l'accueil sera effectué par les ASEM en salle de garderie des maternelles. Les inscriptions à la cantine et à la garderie seront à indiquer quotidiennement à l'enseignante ou au personnel. Si votre enfant reste à la garderie le soir après 16h20, il sera indispensable de vous présenter auprès des surveillantes avant même de le récupérer sur la cour des classes maternelles. Nous attirons votre attention sur la fatigabilité des enfants de maternelle quant à la fréquentation tardive de la garderie et par conséquent sur leur équilibre scolaire et affectif.

Enfin, si votre enfant est scolarisé à la demi-journée, il conviendra de le signaler à l'enseignante afin de compléter le formulaire destiné aux services académiques.

Tout changement de régime de fréquentation en cours d'année sera à signaler à l'enseignante et à la direction .

Le règlement intérieur de l'école vous sera remis en format papier à la rentrée pour consultation et signature.

D'avance merci pour votre coopération et votre confiance.

Bel été !

Martine GRATADEIX et l'équipe éducative

A remettre à l'enseignant de votre enfant le jour de la rentrée

Nom de l'enfant : Prénom de l'enfant :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Adresse :

Code postal :  Tél domicile :

Sexe : féminin masculin Nationalité :

Né (e) le A.....

Etude (pour les élèves du primaire uniquement) : Oui - Non

Garderie : Matin ou soir

Situation des parents: Mariés Séparés Divorcés En concubinage Pacés

Nom prénom du père :

 ① Portable : @ email :

Nom prénom de la mère :

 ① Portable : @ email :

Profession : Père : Lieu :

 Mère : Lieu :

Personnes autorisées à venir chercher mon enfant à l'école :

-  Téléphone :

-  Téléphone :

-  Téléphone :

-  Téléphone :

Personnes à joindre en cas d'urgence autres que les parents :

-  Téléphone :

-  Téléphone :

Frères et sœurs :

- Année de naissance :

Renseignements communiqués par la famille :

Allergie : Régime alimentaire :

D'ordre familial :

D'ordre du comportement :

D'ordre scolaire :

Suivi orthophoniste, psychologue :

Observations :

.....

SIGNATURE DES PARENTS :

CONVENTION FINANCIERE 2025 / 2026

ECOLE MATERNELLE ET PRIMAIRE

REVENU IMPOSABLE DE L'ANNEE 2023	NOMBRE D'ENFANTS A CHARGE AU 01/09/2024			
	1	2	3	4 et +
A - jusqu'à 17 000 €	86 €	83 €	78 €	75 €
B - 17 000 € - 28 000 €	109 €	106 €	102 €	87 €
C - 28 000 € - 42 000 €	120 €	116 €	114 €	106 €
D - + de 42 000 €	123 €	119 €	115 €	109 €

+ un fonds de mutualisation des activités éducatives de 8,6 € par mois/10 mois

Cette somme couvre l'ensemble des dépenses liées aux activités scolaires diverses afin d'éviter désormais tout appel de fonds aux familles (Hors photos et livres scolaires)

Si vous vous situez dans les grilles A, B, C, nous vous demandons de bien vouloir fournir au dossier d'inscription ou au dossier de rentrée une copie de votre avis d'imposition sur les revenus imposables de 2024. En l'absence de justificatifs des revenus, le tarif de la tranche D sera appliqué.

En cas de changement de situation familiale et de ressources depuis 2025, merci de bien vouloir contacter la directrice de l'école pour une étude de votre dossier.

Le nombre d'enfants retenu sera le nombre d'enfants à charge au 1er septembre 2025.

5 enfants et plus : gratuité à partir du 5e enfant inscrit quel que soit son niveau école, collège, lycée.

Classes d'accueil et petites sections : les familles dont l'enfant fréquente uniquement l'école le matin bénéficient d'une réduction de 40 % sur la contribution familiale.

L'assurance scolaire est prise en charge par l'établissement.
L'attestation d'assurance est disponible via Ecole-Directe, « Mon espace Famille », « Attestation d'assurance scolaire ».

Coût de la restauration	
École Maternelle	7,30 €
École Primaire	7,30€
Frais Annexes	
Classe CHAM	714 €
Garderie (de 17h à 19h)	275 €
Études du soir 1J	153 €
Études du soir 2J	265 €
Études du soir 3J	357 €
Cambridge	
Préparation	125 €
Activités Péri-Educatives sur « le temps de midi »	
Chorale – Danses traditionnelles	
Sport et santé (Yoga)	
Détente – Relaxation – (Sophrologie)	
Anglais conté	
Origami	
Couture	
Chinois (Initiation)	
Théâtre	
Cotisation APEL	21 €
82€/an pour 1 activité et 122 €/an pour 2 activités	

COÛT DE LA SCOLARISATION

La facture annuelle est consultable sur Ecole Directe. Des régularisations éventuelles pourront être effectuées en cours d'année. **Tout mois commencé est dû.**

Les périodes de stages sont prises en compte dans le calcul des coûts : aucune déduction supplémentaire ne pourra être accordée. Certains frais supplémentaires pourront être prélevés durant l'année scolaire pour des activités spécifiques (sorties, voyages, certifications...)

Garderie du soir

Un service de garderie est proposé aux familles **gratuitement le matin** à partir de 7H30 et le soir jusqu'à 17H00.

Aux enfants du primaire inscrits en études et en garderie il est accordé une remise de 50 % sur le tarif de la garderie

Au-delà de 19H00, il sera facturé un montant forfaitaire de 50 € par heure et par dépassement

Modalités de règlement de la contribution familiale :

- Par prélèvements automatiques mensuels, sur 10 mois le 8 de chaque mois, **dont 2 prélèvements en septembre et octobre de 80 €**. Le solde sera réparti sur 8 mois de novembre à juin. *(Pour les familles déjà sous prélèvement en 2024/2025, le mandat sera reconduit à partir du 8/09/2025).*
 - Par carte bancaire, à réception de la facture en 10/2024, sur Ecole-Directe).
 - Paiement en 3 versements :
 - 1/3 à la rentrée scolaire
 - 1/3 le 1er janvier
 - 1/3 le 1er avril
- Par virement, chèque bancaire ou postal, à l'ordre de l'institution Saint-Alyre (merci de noter au dos de votre chèque la référence figurant sur la facture)
- Par chèque, à réception de la facture en 10/2024, à l'ordre de « Institution Saint-Alyre »
 - En espèces, à réception de la facture en 10/2024, au service Comptabilité.

Réductions

REDUCTIONS ACCORDEES SUR LA CONTRIBUTION FAMILIALE :

Réduction en fonction du nombre d'enfants inscrits à Saint-Alyre :

A partir de 3 enfants inscrits à l'Institution Saint-Alyre, il est accordé une réduction forfaitaire sur les contributions d'externat quel que soit le niveau (école, collège ou lycée).

3 enfants	Réduction de 100€ (sur l'ainé)
4 enfants	Réduction de 250€ (150 € sur l'ainé + 100 € sur le cadet)
5 enfants et plus	Gratuité à partir du 5ème enfant quel que soit son niveau, école, collège, lycée et réduction de 250 € (150 € sur l'ainé + 100 € sur le cadet en secondaire ou supérieur).

Une réduction exceptionnelle peut être demandée. Le dossier de demande d'aide aux familles est à retirer au service comptabilité avant le 16 septembre 2025. En toute circonstance exceptionnelle, vous êtes invités à prendre rendez-vous avec le Chef d'Établissement afin de convenir d'une solution.

CONVENTION DE SCOLARISATION ECOLE

Entre :

L'Institution Saint Alyre , 20,rue Ste George - 63037 CLERMONT-FERRAND cedex1

Et Monsieur et/ou Madame _____

Demeurant _____

Représentant(s) légal(aux), de l'enfant _____

Désignés ci-dessous- le(s) parent(s)

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet :

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'enfant _____ sera scolarisé par le(s) parent(s) au sein de l'établissement catholique **Institution Saint Alyre** ainsi que les droits et les obligations réciproques de chacune des parties.

Article 2 - Obligations de l'établissement :

L'**Institution Saint Alyre** s'engage à scolariser l'enfant _____ en classe de _____ pour l'année scolaire 2025/2026.

L'établissement s'engage également à assurer une prestation de pension ou demi-pension, selon les choix définis par les parents.

L'établissement s'engage par ailleurs à assurer d'autres prestations selon les choix définis par les parents.

Article 3 - Obligations des parents :

Le(s) parent(s) s'engage(nt) à inscrire l'enfant _____ en classe de _____ à l'**Institution Saint Alyre** pour l'année scolaire 2025/2026.

Le(s) parent(s) reconnaît(ssent) avoir pris connaissance du projet éducatif, du règlement intérieur et du règlement financier de l'établissement, y adhérer et mettre tout en œuvre afin de le faire respecter.

Le(s) parent(s) reconnaît(ssent) avoir pris connaissance du coût de la scolarisation de leur enfant au sein de l'**Institution Saint Alyre** et s'engage(nt) à en assurer la charge financière, dans les conditions du règlement financier annexé à la présente convention.

Article 4 - Coût de la scolarisation :

Le coût de la scolarisation comprend plusieurs éléments : la contribution familiale, les prestations para scolaires diverses et les adhésions volontaires aux associations tiers (APEL, UGSEL), dont le détail et les modalités de paiement figurent dans le règlement financier. Une facture de régularisation annuelle est émise en juillet pour les reliquats de cantine, les régularisations liées à la restitution des livres et des contributions familiales.

Article 5 - Assurance scolaire :

L'institution Saint-Alyre a souscrit un contrat collectif qui couvre l'ensemble de ses élèves. Cette assurance scolaire est une protection individuelle accident qui protège les élèves en cas d'accident, à l'école, sur le trajet école-domicile, mais également lors des activités extra-scolaires.

Contrairement aux idées reçues, l'assurance multirisque habitation, par sa garantie responsabilité civile, n'est pas suffisante pour couvrir votre enfant. Elle intervient lorsque votre enfant cause des dommages à autrui, jamais lorsqu'il est victime d'un accident.

L'assurance scolaire ne fait donc pas double emploi avec votre assurance habitation.

Article 6 - Dégradation du matériel :

La remise en état ou le remplacement du matériel dégradé par un élève fera l'objet d'une facturation au(x) parent(s) sur la base du coût réel incluant les frais de main-d'œuvre.

Article 7 - Durée et résiliation du contrat :

Cette convention est établie, pour la présente année scolaire. Elle sera renouvelée à l'occasion de chaque rentrée scolaire.

7-1 Résiliation en cours d'année scolaire :

Sauf sanction disciplinaire, la présente convention ne peut être résiliée par l'établissement en cours d'année scolaire.

En cas d'abandon de la scolarité en cours d'année scolaire sans cause réelle et sérieuse reconnue par l'établissement, tout mois commencé est dû. Les frais de dossier restent acquis dans tous les cas.

Les causes réelles et sérieuses de départ de l'élève en cours d'année sont :

- Déménagement
- Changement d'orientation vers une section non assurée par l'établissement
- Tout autre motif légitime accepté expressément par l'établissement

7-2 Résiliation au terme d'une année scolaire :

Les parents informent l'établissement de la non réinscription de leur enfant durant le second trimestre scolaire à l'occasion de la demande qui est faite à tous les parents d'élèves, et au plus tard le 20 juin.

La résiliation du contrat après ce terme entraînera le non remboursement par l'établissement de l'acompte versé.

L'établissement s'engage à respecter ce même délai (le 20 juin) pour informer les parents d'un éventuel refus de réinscription de leur enfant pour des causes, bien entendu, réelles et sérieuses, telles que indiscipline régulièrement constatée et avérée, incorrection, impayés, désaccord avec la famille sur l'orientation de l'élève.

Article 8 - Droit d'accès aux informations recueillies :

Les informations recueillies ici sont obligatoires pour l'inscription dans l'établissement. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont conservées conformément à la loi, au départ de l'élève, dans les archives de l'établissement.

Certaines données sont transmises, à leur demande, au rectorat de l'Académie ainsi qu'aux organismes de l'Enseignement catholique auxquels est lié l'établissement.

Sauf opposition du(des) parent(s), noms, prénoms et adresses de l'élève et de ses responsables légaux sont transmises à l'association de parents d'élèves de l'établissement (partenaire reconnu par l'Enseignement Catholique).

Sauf opposition du(des) parent(s) une photo « d'identité » numérisée sera conservée par l'établissement pour l'année en cours ; elle ne sera jamais communiquée à des tiers sans accord préalable des parents.

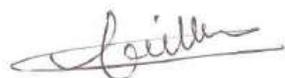
Conformément à la loi française n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne justifiant de son identité peut, en s'adressant au chef d'établissement, demander communication et rectification des informations la concernant.

Article 9 - Arbitrage :

Pour toute divergence d'interprétation de la présente convention, les parties conviennent de recourir à la médiation de l'autorité de tutelle de l'établissement (directeur diocésain ou représentant de la congrégation).

A Clermont-Ferrand, le 02/07/2025.

Signature de la Directrice,
Marie TRITTEN



REGLEMENT ECOLE MATERNELLE ET PRIMAIRE

Le présent règlement intérieur s'adresse à toutes les personnes et concerne toutes les activités liées à l'école maternelle et primaire Saint-Alyre (enseignement, sorties et voyages scolaires, cantine, garderie, étude, activités pause méridienne).

Tous les adultes travaillant dans l'établissement sont autorisés à le faire respecter.

Préambule

Ce règlement intérieur a pour objet de poser un cadre de vie précis nécessaire au bon fonctionnement de l'école.

L'école favorise l'ouverture de l'élève sur le monde et assure, conjointement à la famille, l'éducation globale de l'enfant et la formation à la citoyenneté.

Les enseignants apprennent aux élèves les connaissances, le savoir et le savoir faire et, dans la continuité de la famille, le savoir être, la maîtrise de soi et le respect des autres.

Politesse et respect de chacun sont les principes de base de la vie en collectivité en lien avec les finalités de l'Institution.

I. L'INSCRIPTION

- Les familles, par l'inscription des enfants dans l'établissement acceptent son appartenance à l'Enseignement Catholique et adhèrent au projet d'établissement.
- Le non-respect du présent règlement constituerait une rupture entre l'école et la famille et pourrait entraîner une exclusion définitive de l'élève.
- Les familles s'engagent à respecter le choix de classe déterminé pour leur enfant par le conseil des maîtres en fin d'année. Aucun changement ne sera effectué à la demande des parents.

II. FREQUENTATION ET OBLIGATION SCOLAIRE

1. Calendrier, horaires et ponctualité.

Lundi, mardi, jeudi et vendredi	8h15 – 11h15 13h15 – 16h20 (en maternelle) 13h15 – 16h20 (en CP) 13h15 – 16h25 (en primaire)
---------------------------------	---

La fréquentation régulière est obligatoire pour tout élève inscrit de la petite section au CM2, conformément au calendrier scolaire défini par l'Education Nationale. Les parents sont garants de la ponctualité de leur enfant.

En cas de retards réguliers et rappel à la famille, le non accueil de l'enfant dans la classe peut être décidé par le chef d'établissement.

2. **Absence : Toute absence doit être justifiée.**

En cas d'absence, il est impératif de prévenir :

→ le standard de l'établissement au 04-73-31-70-30 (donner nom, prénom et classe de l'élève)

Ou → la vie scolaire **et** l'enseignante via EcoleDirecte (VISCO ECOLE : rubrique personnel)

Pour une semaine d'absence, le certificat médical est exigé.

Toute absence doit être justifiée avant 10h le matin et 14h l'après-midi.

Tout motif de retard ou d'absence doit être valable et justifié. Les retards et absences injustifiés sont comptabilisés et l'établissement se réserve le droit d'appliquer des sanctions et d'en informer les services académiques.

III. SECURITE

- L'entrée dans l'établissement est interdite à toute personne inconnue de la direction et du personnel, à toute personne accompagnée d'un animal.
- Seules les personnes désignées de manière écrite par les familles sont autorisées à accompagner ou récupérer leur enfant.
- Au sein de l'école ne sont pas autorisées toutes prises de photos, vidéos et publications, notamment sur les réseaux sociaux.
- Les élèves de CM2 ont la permission d'entrer et de sortir seuls de l'école sur présentation d'une carte délivrée par l'établissement après autorisation signée des deux parents.
- Afin de ne pas gêner les allées et venues, il est interdit de stationner sur la piste cyclable devant l'école.
- Chacun doit circuler à pied à l'intérieur de l'école. Les vélos et trottinettes doivent être tenus à la main.
- L'accès à l'atrium, aux couloirs, cours de récréation est strictement interdit aux familles et aux élèves du collège et lycée sauf rendez-vous ou autorisation des enseignants.
- Le portail est fermé entre 12h et 13h.
- L'accès à l'école est interdit le mercredi et durant les vacances.
- Aucun enfant n'est autorisé à se rendre dans les classes en dehors des heures de cours.
- Toute sortie au-delà de 16h25 est considérée comme définitive.
- Pour des raisons de sécurité, les sorties seront vérifiées par le personnel.

IV. VIE QUOTIDIENNE

1. **HORAIRES ENTREES ET SORTIES MATERNELLE**

Garderie à partir de 7h30

- Accueil salle de garderie (porte vitrée à gauche devant l'atrium).
Au-delà de 8h05, accueil aux portes des classes en petites et moyennes sections et au portail de la maternelle par une enseignante pour les classes de grandes sections.
- Sortie 11h15 :
Au portail de la cour des maternelles pour les petites, moyennes et grandes sections.
- Accueil 13h05-13h15 :
Tous les enfants (PS, MS et GS) sont accueillis au portail de la maternelle par le personnel de l'école.
- Sortie à 16h20 (PS, MS) aux portes des classes.

- Sortie à 16h20 (GS) au portail de la maternelle.
- Au-delà de 16h20, les élèves sont conduits en garderie sur la cour des maternelles (ou dans la salle en cas de mauvais temps). **Les sorties sont vérifiées. Le départ de l'enfant doit être signalé au personnel de surveillance quotidiennement.**

2. HORAIRES ENTREES ET SORTIES PRIMAIRE

Toute entrée et sortie avec un adulte doivent s'effectuer avec autorisation de la famille, même de manière occasionnelle.

- Garderie à partir de 7h30 :
Accueil des enfants par le personnel de l'établissement. Garderie sur la cour ou en salle en fonction de la météo.
- Accueil de 8h05 à 8h15 :
Accueil au portail par le personnel et devant l'atrium par un enseignant qui surveille et oriente les enfants.
- Sorties à 11h15 :
Les élèves ne déjeunant pas à la cantine sont reconduits au portail par les enseignants et sous la surveillance d'un éducateur. Les élèves de CM2 autorisés à sortir seuls doivent impérativement présenter leur carte.

Les activités de la pause méridienne sont réservées prioritairement aux élèves demi-pensionnaires.

- Accueil 13h05-13h15 :
Aucun élève externe ne peut entrer avant 13h05 dans l'établissement.
L'accueil se fait au portail sous la surveillance d'un adulte.
- Sortie des élèves de 16h20 (CP) et 16h25 (CE-CM) à 16h40 :
Pour des raisons de sécurité, aucun adulte n'est autorisé à franchir le portail à cette heure là.
Aucun élève n'est autorisé à sortir seul (sauf présentation de la carte en CM2) sans l'autorisation de l'enseignant.
Au-delà de 16h40, les élèves non récupérés iront en garderie.
- Garderie du soir :
Entre 16h40 et 19h, les sorties sont vérifiées.
L'école ferme à 19h. Au-delà de cet horaire, une facturation supplémentaire sera appliquée.
- Etude : 17h – 18h
Un enfant inscrit à l'étude reste l'heure complète.
Merci de signaler toute absence.
L'étude commence le lundi 11 septembre.
- Sorties occasionnelles :
Pour les entrées et sorties occasionnelles sur le temps de classe (orthophonie...) merci d'en informer l'enseignant qui vous indiquera la marche à suivre.

3. TENUE, HYGIENE, PROPRETE, SANTE

- Les élèves doivent se présenter à l'école dans une tenue vestimentaire décente et adaptée aux activités de la journée (pas de tee-shirt trop court, tongs ou chaussures à talon). Les parents doivent veiller à ce que l'hygiène élémentaire quotidienne soit respectée pour toute vie en société.
- Le maquillage est interdit.
En cas d'apparition de poux, les familles feront le nécessaire pour signaler le cas aux enseignants et prendront toutes mesures pour traiter le problème.
- En cas d'accident survenu dans l'établissement, une déclaration sera effectuée par l'institution. L'institution Saint-Alyre a souscrit un contrat auprès de la Mutuelle Saint-Christophe, qui couvre l'ensemble des élèves dans le cadre de l'assurance scolaire et de la responsabilité civile.
- Si l'élève présente des symptômes, la famille est informée. Les élèves ne peuvent pas être en possession de médicaments.
- Nous ne pouvons administrer les médicaments que dans le cadre d'un PAI. *Seul le document PAI éducation nationale a valeur de prescription.*
- **Les PAI existants doivent être réactualisés chaque année** avant le 15 septembre ou demandés à la vie scolaire en cours d'année (si nouvellement nécessaire).

4. EFFETS PERSONNELS

Le matériel scolaire se veut être basique et sans fantaisie.

Les jouets sont interdits en maternelle. Seuls les billes, ballons et balles en mousse sont autorisés à partir du CP .

L'école décline toute responsabilité concernant la perte ou la détérioration d'objet précieux.

Sont strictement interdits :

- Les téléphones portables, jeux électroniques, objets connectés, les objets et bijoux de valeur
- Les chewing-gums et sucettes
- Les confiseries (sauf autorisation spécifique des enseignants dans le cadre d'un événement exceptionnel)
- L'argent
- L'échange d'objets
- Tout objet dangereux ou interdit sera confisqué et restitué directement à la famille.
- **Tous les vêtements doivent être marqués avec le nom, prénom et classe de l'enfant.**
- Les vêtements égarés et non récupérés seront évacués à chaque période de vacances au profit d'associations caritatives.
- En cas de prêt de vêtements par l'école, il est impératif de les rendre propres et rapidement.

V. SUIVI PEDAGOGIQUE ET EDUCATIF

1. RELATION FAMILLE-ECOLE

Le carnet de liaison en primaire, l'application EcoleDirecte sont des outils de bonne communication.

Les courriels envoyés en dehors des heures de travail ne requièrent ni réponse immédiate ni réponse en dehors de ces mêmes heures.

Des circulaires d'information sont envoyées régulièrement aux familles, il est indispensable d'en prendre connaissance.

Le travail donné par l'enseignant doit être fait chaque soir, de façon régulière et pour le jour demandé. Les cahiers de classe et évaluations doivent être rapportés signés dans les délais prévus.

Une réunion de rentrée sera programmée en septembre pour chaque niveau de classe.

Les enseignants prendront rendez-vous avec tous les parents de la classe au moins une fois dans l'année afin d'effectuer un bilan du parcours scolaire.

Les parents se doivent de communiquer à l'enseignant ou au chef d'établissement tout problème ou conflit, relaté par l'enfant, afin de prendre les mesures rendues nécessaires. Il n'est pas autorisé de régler des différends personnels avec un élève ou une autre famille à l'intérieur de l'école.

En cas de désaccord des familles avec un enseignant, il est conseillé de prendre rendez-vous avec celui-ci. A défaut, la famille peut s'adresser au chef d'établissement.

La directrice se tient à votre disposition sur rendez-vous en appelant le standard de l'établissement au 04-73-31-70-30 ou par mail via EcoleDirecte.

2. SPORT, SORTIES SCOLAIRES

Le sport (à l'école ou en dehors, piscine, basket...) fait partie intégrante des enseignements. Les dispenses doivent être exceptionnelles et justifiées. Une dispense de sport entraîne nécessairement une dispense valable pour toutes les activités physiques apparentées.

Les sorties scolaires permettent à chaque élève de s'ouvrir sur le monde extérieur. Elles sont intégrées au projet d'année et donc obligatoires.

Lors des sorties scolaires, le personnel éducatif et les adultes accompagnateurs se doivent, par leur tenue, d'assurer une neutralité quant à leur appartenance religieuse ou politique, ceci en vertu du caractère propre de l'enseignement catholique, du projet éducatif de l'établissement et des lois sur la laïcité.

3. ACTIVITES PAUSE MERIDIENNE

Les activités sont réservées en priorité aux élèves demi-pensionnaires. Ces activités sont proposées après deux séances d'essai et d'observation. A l'issue de ces deux séances, l'engagement s'effectue pour l'année.

4. PASTORALE

La culture religieuse est intégrée aux enseignements. Elle est donc suivie par tous les élèves durant l'année scolaire. La préparation aux sacrements est proposée à partir du CE1 (baptême), CE2 (pardon) et CM1 (première communion).

5. COMPORTEMENT ET ATTITUDES

Les élèves, comme leur famille, se doivent de ne manifester aucun comportement, geste ou parole, qui porterait atteinte à la fonction ou à la personne de tout membre de l'équipe éducative ou du personnel de l'établissement. Il en est de même pour le respect dû à ses camarades et aux familles de ceux-ci

Chaque élève a le devoir d'être respectueux des locaux, du matériel et de l'environnement.
Toute dégradation commise volontairement par un élève engage financièrement la famille.

Il est exigé d'avoir :

- Un vocabulaire décent
- Une attitude calme, respectueuse et polie durant les cours, les récréations et toute sortie scolaire.

Il est interdit :

- D'être violent verbalement ou physiquement
- De se livrer à des jeux dangereux
- De se bousculer et de courir dans les couloirs

En cas de comportements irrespectueux répétés, une équipe constituée d'enseignants, d'éducateurs et du chef d'établissement sera saisie afin de prendre les mesures éducatives adéquates.

Les parents des élèves responsables seront systématiquement reçus par le chef d'établissement.
Le psychologue scolaire pourra être sollicité avec accord préalable des responsables légaux.

En cas de situation de harcèlement avéré, le conseil de direction de l'établissement sera immédiatement saisi.

6. SANCTIONS

En cas de manquement au règlement, une sanction est prononcée en fonction de la gravité de l'incident.

Les mesures possibles sont :

- *En maternelle* : - excuse orale ou écrite, entretien avec la famille, mise à l'écart du groupe dans une autre classe, avertissement oral ou écrit, exclusion temporaire ou définitive du temps péri-scolaire (cantine / garderie)
- non réinscription l'année suivante après avis du conseil des maîtres
- *En primaire* : - rédaction d'une fiche de réflexion
- travail d'intérêt général adapté
- exercices supplémentaires
- mise à l'écart du groupe
- avertissement oral
- avertissement écrit transmis aux parents
- heure de retenue pour manque de travail ou manque de respect au cycle 3 (vendredi soir de 16h30 à 18h).
- exclusion temporaire de la classe ou des activités péri éducatives avec accueil à l'école (1, 2 ou 4 jours).
- exclusion temporaire sans accueil à l'école (1, 2 ou 4 jours)
- exclusion définitive

En cas de besoin, le conseil des maîtres sera saisi et statuera sur la sanction à appliquer en maternelle comme en primaire.

Une sanction ne peut être suspendue ou annulée par la famille.

Elle doit être réalisée par l'enfant, la famille pourra ensuite se rapprocher de l'enseignant ou du chef d'établissement pour comprendre la situation exacte.

En cas de désaccord important, le chef d'établissement effectuera un arbitrage de la situation, prendra les mesures qu'il jugera nécessaire, pouvant aller jusqu'à la rupture du contrat de confiance liant la famille et l'école.

L'exclusion définitive sera prononcée au 3^{ème} avertissement écrit sur l'année scolaire, après avis du conseil des maîtres.

Le chef d'établissement se réserve le droit d'exclure sans avertissement un élève pour faute grave ou mise en danger de ses camarades.

De plus, à l'appréciation de l'équipe éducative, une réinscription en classe supérieure pourra être refusée jusqu'au jour de la rentrée.

Nous vous remercions pour votre engagement éducatif auprès de vos enfants dans le respect de ce règlement.

Ce règlement a été validé par le conseil de direction en date du 2 juillet 2024.

Le chef d'établissement du premier degré





L'assurance au cœur fraternel

L'assurance scolaire de votre enfant



CHERS PARENTS

Dès le premier jour de la rentrée scolaire 2025-2026, **votre enfant bénéficiera de l'assurance scolaire et extra-scolaire** de la Mutuelle Saint-Christophe assurances, premier assureur de l'enseignement privé.

Les atouts de l'assurance scolaire de la Mutuelle Saint-Christophe assurances



Une protection à chaque instant : **24h/24, 365 jours par an, y compris pendant les congés.**



En tous lieux, qu'il soit à l'école, à la maison, à des activités extra-scolaires... ou en voyage à l'étranger !



En toutes circonstances en cas d'accident, de racket à l'école ou sur son trajet...

Grâce au contrat collectif souscrit par votre établissement, vous pouvez profiter d'une assurance scolaire parmi les plus complètes et les plus compétitives du marché.

Garanties ⁽¹⁾	Prestations
Invalidité permanente : <ul style="list-style-type: none">• inférieure à 66 % - franchise relative ⁽²⁾ 6 %• comprise entre 66 % et 85 %• supérieure ou égale à 86 %	jusqu'à 45 800 € 65 000 € 99 500 €
Décès	5 000 €
Traitement médical dont forfait hospitalier franchise relative de 7 jours	21 000 €
Frais médicaux prescrits non remboursés par la Sécurité sociale	155 €
Chambre particulière en cas d'hospitalisation - franchise relative de 7 jours	31 € / jour maxi 365 jours
Soins et frais de prothèse : <ul style="list-style-type: none">• appareil d'orthodontie• dentaires (par dent)• auditifs, orthopédiques• traitement d'orthodontie rendu nécessaire par l'accident	600 € 600 € 800 € 2 100 €
Frais d'optique - bris de monture, verres ou lentilles	400 €
Frais de transport	305 €

Garanties ⁽¹⁾	Prestations
Frais de rapatriement	1 600 €
Frais de recherche et de sauvetage	10 000 €
Accompagnement psychologique après un accident grave ou une agression	50 € / séance maxi 765 €
Frais de remise à niveau scolaire : cours de rattrapage, frais de garde ou frais de transport - franchise relative de 15 jours consécutifs de scolarité	50 € / jour maxi 1 900 €
Harcèlement scolaire : garantie de Protection Juridique en cas de victime de harcèlement scolaire, d'atteinte à la e-réputation	10 000 €
Racket et agression dans l'établissement ou sur le trajet : vêtements, clés, papiers administratifs pris en charge sur présentation du dépôt de plainte, une fois par année scolaire	250 €
Instruments de musique : bris ou vol durant les cours, prise en charge une fois par année scolaire et sur présentation du dépôt de plainte en cas de vol. Franchise 30 €	1 100 €

Pour plus d'informations, votre notice d'information sera disponible sur l'Espace Parents à partir du 01 juillet 2025 : <https://www.saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents/rentree-scolaire-2025-2026>

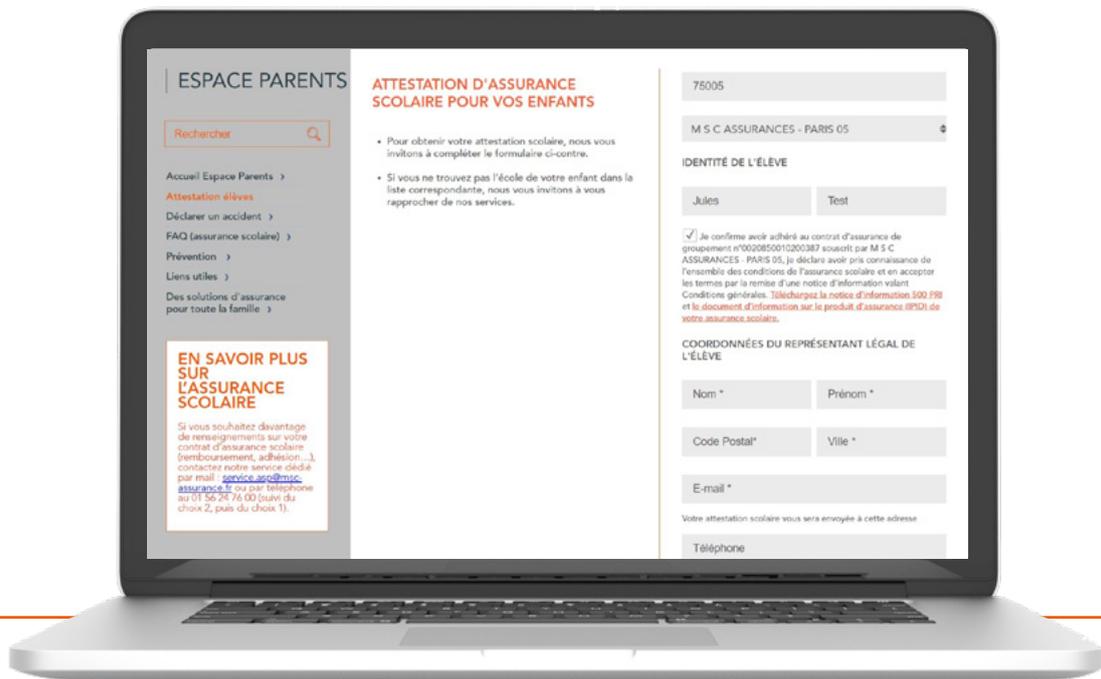
(1) Dans la limite et selon les conditions de la notice d'information.

(2) Franchise relative : si le montant du sinistre est inférieur ou égal au montant de la franchise, il n'y a pas d'indemnisation. Si le montant du sinistre est supérieur au montant de la franchise, le montant total du sinistre est indemnisé.

Mutuelle Saint-Christophe assurances

277 rue Saint-Jacques - 75256 Paris cedex 05 - Tél : 01 56 24 76 00 - www.saint-christophe-assurances.fr
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le Code des assurances N° SIREN : 775 662 497

Comment récupérer l'attestation scolaire de votre enfant à partir du 25 août 2025 ?



1

Rendez-vous sur <https://www.saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents/attestations-eleves>

2

Remplissez le code postal ou département de l'établissement

3

Choisissez votre établissement parmi la liste proposée

4

Renseignez l'identité de votre enfant

5

Remplissez vos coordonnées en tant que représentant légal

Et c'est tout ! Vous recevrez votre attestation via l'email renseigné.

Si vous souhaitez davantage de renseignements sur votre contrat d'assurance scolaire (remboursement, adhésion...), contactez notre service dédié par mail : service.assurancescolaire@msc-assurance.fr ou par téléphone au **01 56 24 76 00** (suivi du choix 2, puis du choix 1).

Mutuelle Saint-Christophe assurances

277 rue Saint-Jacques - 75256 Paris cedex 05 - Tél : 01 56 24 76 00 - www.saint-christophe-assurances.fr
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le Code des assurances N° SIREN : 775 662 497

**FOURNITURES DES CLASSES
DE PETITE SECTION**

- 6 photos d'identité (pas de photocopie) **indispensables dès le jour de la rentrée** marquées au dos au nom de votre enfant
- 1 carton à dessins format A3 32x45 (avec élastiques) **marqué** au nom de votre enfant
- 1 protège-documents **personnalisable (160 vues)** **marqué** au nom de votre enfant
- pochette de papier **canson** 24x32 (couleurs **vives**)
- 1 petit sac à dos souple (**pas de cartable rigide** encombrant au portemanteau, merci) où seront rangés tétine et doudou. **Le tout marqué au nom de l'enfant**
- Des vêtements de rechange dans un petit sac marqués à son nom et de saison. (Culotte + pantalon + tee-shirt)
- 1 petite couverture d'environ 1m20x80cm (ou couette) et/ou un **petit** oreiller marqués au nom de l'enfant pour ceux qui resteront l'après-midi
- 1 boîte de mouchoirs
- 1 paquet de lingette

Pour développer et favoriser l'autonomie de votre enfant, merci de lui mettre tout au long de l'année des vêtements et des chaussures **faciles à enfiler et sans lacets**. (Pas de ceinture, pas de salopette...).



Trop de vêtements sont perdus !

Vous devez tous les marquer au nom de votre enfant !



**FOURNITURES DES CLASSES
DE MOYENNES SECTIONS**

- 2 photos d'identité récente (indispensables dès le jour de la rentrée marquées au dos)
- 1 chemise à élastiques 3 rabats **A3**
- 1 porte-vues personnalisable 200 vues
- 2 boîtes de Kleenex
- 5 bâtons de colle **SCOTCH** 8g
- 2 feutres ardoise couleur bleue, pointe moyenne

Prévoir un petit oreiller dans un sac fermé (30x30 cm maximum) pour le temps de repos et un sac marqué au nom de l'enfant avec des vêtements de rechange.



Trop de vêtements sont perdus !

Vous devez tous les marquer au nom de votre enfant !

**FOURNITURES DES CLASSES
DE GRANDE SECTION**

- 1 pochette de **18 crayons de couleur Stabilo Trio** (diamètre mine 4,2mm et diamètre crayon 8,5 mm) chez Cultura, les Volcans, Leclerc...
- 1 chemise cartonnée couleur à élastiques et rabats format **A3 (29,7 x42 cm)**
- 1 chemise cartonnée couleur à élastiques et rabats format **A4 (24 x32 cm)**
- 1 porte-vues (lutin), couverture souple, **180 vues, personnalisable** (avec une pochette transparente sur la couverture)
- 1 pochette de 12 feuilles dessin blanc Canson **24x32 cm** 180g/m2
- 1 pochette de 10 feuilles dessin blanc Canson format **A3 29,7 x 42 cm** 180g/m2
- 1 boîte de mouchoirs
- 1 paquet de lingettes nettoyantes visage et main
- 1 gourde (bien hermétique) marquée au nom de l'enfant
- 1 sac à dos marqué au nom de l'enfant

**Merci de bien suivre les références des fournitures ci-dessus
sinon elles vous seront retournées pour échange.**

**MERCI DE VEILLER À LA QUALITÉ DES PRODUITS
MERCI DE NE PAS ÉTIQUETER LES FOURNITURES (CE SERA FAIT EN CLASSE)**



Trop de vêtements sont perdus !

Vous devez tous les marquer au nom de votre enfant !

**CLASSES DE CP**

- **Fichier Maths** « *Vivre les maths* » **programme 2025** (éditions Nathan **2025**) (EAN 13 : 9782095053284) – Fichiers 1 et 2
- **Méthode de lecture** « *J'apprends à lire avec Noisette* » (NATHAN) **livre de lecture** (ISBN : 978-2-09-124186-9)
- **Cahiers d'exercices 1** (ISBN : 978-2-09-124187-6) et **2** « *J'apprends à lire avec Noisette* » (NATHAN) (ISBN : 978-2-09-124188-3)

Les livres et fichiers doivent être couverts d'un plastique transparent.

Ne pas coller d'étiquette mais noter uniquement le nom de l'enfant à l'intérieur. Merci.

CARTABLE A ROULETTES ABSOLUMENT INTERDIT

(TROP DANGEREUX DANS LES ESCALIERS)

Prévoir un cartable suffisamment grand pouvant contenir un grand classeur

FOURNITURES A APPORTER DES LE PREMIER JOUR**Une trousse à double compartiment contenant :**

- 1 crayons à papier HB
- 1 double décimètre (20 cm) en plastique rigide
- 1 gomme blanche
- 1 taille crayon avec réservoir (de bonne qualité)
- 1 paire de ciseaux de bonne qualité avec bouts arrondis
- 1 bâton de colle
- 1 crayon bicolore (rouge/bleu)
- 1 feutre Velleda bleu
- 18 crayons de couleur

Une petite trousse pour :

- 12 feutres (pointe moyenne)

Une trousse de réserve qui restera dans le cartable (à renouveler pendant l'année) :

- 3 crayons HB
- 1 gomme blanche
- 5 bâtons de colle
- 1 stylo vert (pas de Frixion, pas de stylo 4 couleurs)
- 4 feutres Velleda (2 bleus + 2 rouges)
- 1 stylo PILOT Frixion bleu 0.7mm
- Recharges stylo Frixion (0.7mm - bleues)

Autre matériel :

- 1 chemise cartonnée à élastique avec rabats (bleue)
- 1 chemise cartonnée à élastique avec rabats (rouge)
- 1 chemise cartonnée à élastique avec rabats (verte)
- protège document (porte-vues) 120 vues (jaune)
- protège document (porte-vues) 60 vues (rouge)
- protège document (porte-vues) 60 vues (vert)
- protège document (porte-vues) 120 vues (bleu)
- 1 ardoise Velleda et 1 chiffon
- 1 boîte de mouchoirs en papier

Merci d'acheter du matériel sans fantaisie.

Pour le bien-être des enfants et la qualité du travail, tout matériel non conforme à la liste sera refusé.

Merci de votre compréhension.

Merci de veiller à la qualité des produits et à son renouvellement si besoin au cours de l'année...

TOUT CE MATÉRIEL DOIT ÊTRE ÉTIQUETÉ

AU NOM ET AU PRÉNOM DE L'ENFANT

(Y COMPRIS CHAQUE CRAYON DE COULEUR OU FEUTRE)



Trop de vêtements sont perdus !

Vous devez tous les marquer au nom de votre enfant !

CLASSES DE CE1

Français :

- Multi lectures cycle 2 niveau 3 Istra
- Maîtrise de la langue française (collection la balle aux mots) CE1 Nathan

Maths : **Pour comprendre les maths CE1**

- **Fichier élève** (collection Hachette, **Edition 2025**) 
EAN : 9782017254904 Code Hachette : 3056391
- **Cahier de problèmes** (collection Hachette, **Edition 2023**) 
EAN : 9782017214939 Code Hachette : 7883650

Dictionnaire : **Le Robert Junior illustré 7/11 ans CE/CM/6^e, 33 000 mots**

EAN : 9782321019893

 **pas la version de poche et aucune autre collection ne sera acceptée.**

Fournitures :

- 4 stylos bille pointe fine **Paper Mate** ou **BIC** (corps translucide couleur orangée) (1 bleu, 1 rouge, 1 noir, 1 vert)
- 1 double décimètre **rigide** (20 cm) avec cm et mm (pas de ½ mm) **en plastique**
- 2 crayons à papier HB n°2 et 1 taille crayon avec récipient
- 1 gomme blanche **uniquement**
- 1 trousse (**pas de plumier**)
- **12 crayons de couleurs, 12 feutres** (le tout dans une 2^{ème} trousse)
- 10 bâtons de colle UHU ou Scotch
- 1 paire de ciseaux **à bouts ronds**
- 1 ardoise Velleda (avec 10 crayons feutres de la même marque) et 1 chiffon
- 1 pochette de feuilles **Canson 24 x 32 cm 160 g couleurs vives**
- 2 marqueurs (1 jaune fluo et 1 orange)
- 1 boîte de mouchoirs
- 1 petit sac en tissu style tote bag pour garder le stock de matériel en classe.

Chaque maîtresse se laisse la possibilité de demander un matériel spécifique à sa classe.

MERCI DE :

- **BIEN SUIVRE LES REFERENCES** DU DICTIONNAIRE, DES LIVRES ET FOURNITURES **SINON** ILS VOUS SERONT **RETOURNES POUR ECHANGE.**
- **D'ETIQUETER** TOUT CE MATERIEL **AU NOM DE VOTRE ENFANT** (Y COMPRIS **CHAQUE CRAYON DE COULEUR OU FEUTRE**).
- **NE PAS ACHETER** DE MATERIEL "FANTAISIE" – **CHOISIR LE PRATIQUE**
- **MARQUER TOUS** LES VETEMENTS DE VOTRE ENFANT



**CARTABLE A ROULETTES ABSOLUMENT INTERDIT
(TROP DANGEREUX DANS LES ESCALIERS)**

CLASSES DE CE2

Maths : - **Fichier** : Tandem maths CE2 (le fichier + le cahier de géométrie) – Edition NATHAN (2023) *référence ISBN : 9782091251967*

Français : - **Livre** : Le nouvel à portée de mots CE2 – Edition Hachette (2019) – (couverture rouge) *référence ISBN : 9782016272091*

- **Fichier** : « Lecture silencieuse CE2 » de Martine Géhin – Edition HACHETTE éducation **Série 2** (requin sur la couverture)

Dictionnaire : Robert junior (nouvelle édition) pas de poche (sauf pour ceux qui l'ont laissé en classe)

Questionner le temps : - **Livre** : « Questionner le temps et l'espace » - Collection Odysée – Edition BELIN

FOURNITURES :

- une trousse avec :

- 2 crayons à papier
- une gomme
- un taille crayon
- 1 stylo frixion bleu + 1 stylo à plume avec effaceur (optionnel)
- 1 stylo vert, 1 stylo noir et 1 stylo rouge
- 2 surligneurs de couleurs différentes
- 2 feutres Velleda
- 1 paire de ciseaux
- 1 colle grand format
- 1 règle graduée de 20 cm en plastique

- un sac en tissu qui servira de réserve avec : 3 colles grand format, 3 feutres Velleda, 3 crayons de papier, 2 stylos bleus, 1 stylo vert, 2 surligneurs, quelques petits paquets de mouchoirs

- une trousse avec crayons de couleurs et feutres

- 1 équerre en plastique et 1 compas en métal de bonne qualité

- 1 ardoise Velleda avec chiffon

- 1 porte-vue 80 pages (160 vues)

- 4 pochettes cartonnées avec élastique (rouge – bleu – vert – rose)

- 1 paquet de 50 feuilles simples grands carreaux (21x29,7 cm)

- 1 cahier de brouillon

- 1 pochette Canson blanc (24X32)

- 1 pochette Canson couleurs (24X32)

- 1 petit paquet de mouchoirs (format individuel) qui restera dans le casier ou dans le cartable

NB : L'agenda est fourni par l'école



TOUT CE MATÉRIEL DOIT ÊTRE ÉTIQUETÉ AU NOM ET AU PRÉNOM DE L'ENFANT.

CHAQUE MAITRESSE SE LAISSE LA POSSIBILITÉ DE DEMANDER UN MATÉRIEL SPÉCIFIQUE À SA CLASSE



CLASSES DE CM1

1. Français : Outils pour le français CM1 MAGNARD Edition 2019 ISBN 978-2-210-50535-3
2. Maths: « Les nouveaux outils pour les maths » CM1 Edition MAGNARD 2016
3. Fichier maths ISBN 978-2-210-50658-9
4. Cahier de Problèmes. Utiliser le modèle en barres. CM1 Hachette Éducation. ISBN 978 -2-01-100058-3

5.

POUR LES FAMILLES QUI N'ONT PAS PU VENIR A LA « BOURSE AUX LIVRES » VOUS POUVEZ VENIR ACHETER DES LIVRES D'OCCASION A LA RENTREE S'IL EN RESTE.

**CARTABLE A ROULETTES ABSOLUMENT INTERDIT
(TROP DANGEREUX DANS LES ESCALIERS)**

FOURNITURES :

- 1 cahier de brouillon
- 2 cahiers de devoirs 96 pages (format 17X22 - 90g) couverture polypropylène
- 1 paquet de 100 pochettes transparentes
- 1 règle graduée plate de 30 cm + 1 équerre (**le tout en plastique dur**)
- 1 règle plate en plastique de 15 cm
- 1 compas simple
- Stylo bleu effaçable avec recharges
- 4 bics (bleu, rouge, vert, noir) – **pas de stylo 4 couleurs**
- 3 surligneurs de couleurs différentes
- 1 paire de ciseaux bouts ronds
- 2 crayons à papier + 1 taille crayon
- 1 gomme
- crayons de couleurs et feutres
- ardoise Velleda, **chiffon** + 4 feutres bleus ou noirs
- 6 bâtons de colle
- 3 pochettes à élastiques et à rabats (format 24 x 32)
- 1 paquet de 200 feuilles blanches perforées grand format (21 x 29,7) à grands carreaux Seyès
- 1 classeur souple 2cm grand format
- 1 pochette papier Canson blanc (21x29,7) + 1 pochette Canson couleurs vives 24x32
- 1 pochette trieuse **8 parties** en plastique souple
- 3 boîtes de mouchoirs en papier
- 1 sac en tissu pour réserves de fournitures

Rappel : Les fournitures fantaisies sont interdites.

MERCI DE VEILLER À LA QUALITÉ DES PRODUITS ET À LEUR RENOUVELLEMENT SI BESOIN AU COURS DE L'ANNÉE...

**TOUT CE MATÉRIEL DOIT ÊTRE ÉTIQUETÉ AU NOM ET AU PRÉNOM DE L'ENFANT
(Y COMPRIS CHAQUE CRAYON DE COULEUR OU FEUTRE)**



TROP DE VETEMENTS SONT PERDUS !

Vous devez tous les marquer au nom de votre enfant !

CLASSES DE CM2

Bourse aux livres :

1. Maths : « Outils pour les maths » - Magnard CM2 – Edition 2020

2. Français : Les nouveaux outils pour le français – Cycle 3- CM2- Programmes 2016 – MAGNARD

3. Histoire-Géographie, Histoire des Arts CM2 programmes 2017 – Belin

A commander par les familles :

Fichier « Les cahiers sésamath CM2 » - Retz

« Lecture silencieuse CM2 Série 2 » Hachette éducation

**CARTABLE A ROULETTES ABSOLUMENT INTERDIT
(TROP DANGEREUX DANS LES ESCALIERS)**

- une trousse garnie : stylos effaçables bleu, rouge, vert, noir (et des recharges), colle (5 bâtons au nom de l'enfant), crayon à papier ou criterium et gomme, une règle graduée de 20 cm, ciseaux, taille-crayon, 2 surligneurs de couleurs différentes. Pas de correcteur liquide.
- 1 compas (type stop-system)
- feutres et crayons de couleurs
- 1 compas (type stop system)
- 1 équerre (marquée au nom de l'enfant)
- 1 paquet de feuilles doubles blanches grand format grands carreaux
- 1 paquet de feuilles simples blanches grand format grands carreaux
- 3 pochettes cartonnées à rabats couleur unie avec élastique (1 jaune-1 verte-1 bleue)
- 1 pochette trieuse grand format (8 volets)
- 1 cahier d'essai petit format grands carreaux 96 pages
- 1 pochette Canson blanc (24X32)
- 1 ardoise – 5 feutres ardoise – chiffon
- 1 classeur souple grand format (20 mm) + 6 intercalaires
- 2 boîtes de mouchoirs

**MERCI DE VEILLER À LA QUALITÉ DES PRODUITS ET À SON RENOUVELLEMENT SI BESOIN AU COURS DE L'ANNÉE...
TOUT CE MATÉRIEL DOIT ÊTRE ÉTIQUETÉ AU NOM ET AU PRÉNOM DE L'ENFANT
(Y COMPRIS CHAQUE CRAYON DE COULEUR OU FEUTRE)**



**Trop de vêtements sont perdus !
Vous devez tous les marquer au nom de votre enfant !**



Qu'est-ce que l'APEL :

Avec ses 991 000 adhérents, l'Apel (Association de parents d'élèves de l'enseignement libre) est la plus importante association nationale de parents d'élèves. Nous sommes également la seule association de parents d'élèves reconnue dans le Statut de l'Enseignement catholique.

L'APEL, c'est quatre services concrets d'aide à la scolarité et à l'éducation :

- Famille C éducation, le magazine de l'Apel qui, tous les deux mois, apporte aux parents d'élèves des informations pratiques et utiles sur la vie scolaire, les questions éducatives et de société, et les activités de loisirs pour les enfants.
- www.apel.fr, le site internet de l'Apel nationale qui, mis à jour quotidiennement, répond aux interrogations des parents sur la scolarité et l'éducation de leurs enfants.
- Apel Service, un service téléphonique (01 46 90 09 60), où des spécialistes (conseillers scolaires, éducateurs spécialisés, psychologues ...) répondent à toutes les questions des parents concernant la scolarité, l'orientation, les difficultés éducatives rencontrées.
- Le Service d'information et de conseil aux familles, présent dans la plupart des Apel académiques et départementales, qui initie et soutient la mise en place d'actions dans les domaines de l'orientation et du rapprochement entre école et monde professionnel, et accompagne les familles ayant un enfant à besoins éducatifs particuliers.

Qu'est-ce que l'APEL Saint-Alyre :

C'est une belle équipe de parents bénévoles qui participe concrètement à la vie et à l'animation de l'Institution :

- Animations au sein de l'Institution :
 - Visite du père Noël avec goûters pour Maternelles et Primaires.
 - Galette des rois entre l'Institution, les parents et l'APEL.
 - Présence aux portes ouvertes de l'Institution.
 - Sensibilisation sur les handicaps en primaire avec des prestataires extérieurs.
 - Sensibilisation aux premiers secours en primaire.
 - Forum des métiers pour le lycée.
 - Achat de calculatrices pour les CM2.
 - Animation du réseau des parents correspondants au collège et au lycée.
- Organisation de manifestations :
 - Marché de Noël.
 - Vente des chocolats de Noël.
 - Vente de chocolats de pâques.
 - Kermesse des maternelles et primaires.
 - Tombola pour les maternelles et primaires.
 - Vente de brioches pour l'ADAPEL.
 - Vente de crêpes pour les maternelles et primaires.

- Aide au financement à l'acquisition de matériel et/ou d'outils pédagogiques :
 - Livres scolaires en classe pour alléger les cartables pour nos collégiens.
 - Certificat prévention et secours civiques de niveau 1 pour les 4èmes.
 - Projet d'aménagement de la garderie des maternelles.
- Mise en place d'un annuaire pour les maternelles et primaires
- Présence lors de conseils de discipline
- Participation au conseil d'administration avec l'Institution et OGEC (le président de l'APEL est membre de droit).

L'APEL Saint-Alyre remercie tous les parents, les lycéens et collégiens pour leur temps accordé ! Rien ne peut se faire sans vous !

L'adhésion à l'APEL Saint-Alyre - Septembre 2025 :

Votre adhésion à l'APEL de 21€ par famille sera prélevée automatiquement sur votre première facture de l'année.

Si vous ne souhaitez pas adhérer à l'APEL Saint-Alyre, vous devez refuser l'adhésion auprès de l'APEL via un mail avant fin septembre.

Nous rejoindre :

Un bénévole au sein d'une association de parents d'élèves est un parent qui s'engage librement, sans rémunération, pour représenter les familles et contribuer à la vie scolaire. Cet engagement implique un véritable investissement personnel, notamment par la participation active aux réunions, aux échanges avec l'équipe éducative et aux actions menées pour le bien-être des élèves.

Vous souhaitez faire partie de l'APEL que ce soit de façon occasionnelle, d'intégrer le conseil d'administration, n'hésitez pas à venir nous rencontrer lors de l'**assemblée générale** le samedi 20 septembre matin à l'Institution ou encore nous contacter par mail.

Nous contacter :

Adresse mail : apel.saintalyre@gmail.com Nous suivre sur

Facebook : [Apel Saint-Alyre](#)

Nous suivre sur Instagram : [apelsaintalyre63](#)



Cordialement,

L'équipe de l'Apel Saint-Alyre

En quelques photos :



SCOLÉO

L'appli **GRATUITE** qui révolutionne
la vie familiale et scolaire !



Télécharger

" créée par les parents
pour les parents "

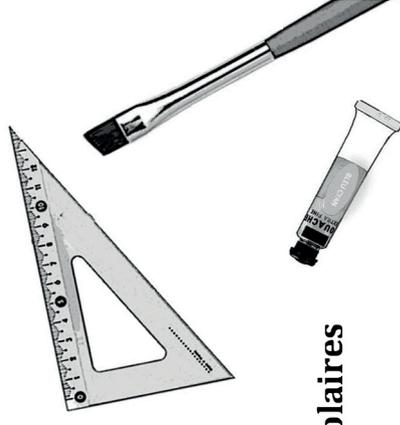


Scoléo, partenaire
de votre école !



INFORMATION AUX FAMILLES > RENTRÉE DE SEPTEMBRE

Pour vous simplifier la rentrée des classes cette année, nous organisons l'**Opération fournitures scolaires** avec Scoléo.fr



Gagnez du temps et recevez votre colis complet de fournitures scolaires à la date et au lieu de votre choix (domicile, bureau, vacances,...)

- > **Listes conformes** à la demande des professeurs
- > **Possibilité de supprimer les articles** que vous ne souhaitez pas racheter
- > **Pratique et rapide**, votre commande en 3 minutes chrono
- > **Commande sécurisée par internet**, paiement en 3x sans frais possible



> **Pour chaque commande**, un fonds d'initiative Scoléo est reversé pour notre école

